

DASHBOARD AU 31.12.2021

Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions de l'indice de référence	Actif du compartiment (EUR mn.)
Actions	ECPI Global ESG Infrastructure (EUR) NR	100	287
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	
1 2 3 4 5 6 7	20,57 % Indice de référence 20,77 %	12,54 % Indice de référence 12,85 %	

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

DESCRIPTION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE :

L'indice ECPI Global ESG Infrastructure Equity sélectionne les 100 plus grosses capitalisations au niveau mondial les mieux placées pour saisir la croissance à long terme des infrastructures telles que les transports, les services sociaux, l'eau, les déchets, la communication et l'énergie. La Méthodologie de notation ESG ECPI est un processus normé, axé sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance d'une entreprise. La notation ESG ECPI est une mesure synthétique de ces performances, basée sur un ensemble d'indicateurs définis par la Méthodologie de notation ESG ECPI. L'échelle de notation ECPI va de F (inéligible) à EEE, l'EEE étant le plus élevé.

PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



Performances cumulées au 31.12.2021 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	20,57	4,79	7,30	8,90	20,57	10,40	43,27	38,01	39,97
● INDICE DE RÉFÉRENCE	20,77	4,79	7,34	9,00	20,77	11,02	44,51	39,59	42,15

Performances calendaires au 31.12.2021 (en %)

	2021	2020	2019	2018	2017
● FONDS	20,57	-8,44	29,77	-3,67	1,42
● INDICE DE RÉFÉRENCE	20,77	-8,07	30,16	-3,40	1,83

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

02/2008-02/2016 : À la suite d'une opération sur titres le 05/02/2016, les performances indiquées correspondent à celles du compartiment « NMX®30 Infrastructure Global THEAM Easy UCITS ETF ». Le compartiment « BNP PARIBAS EASY NMX® 30 INFRASTRUCTURE GLOBAL » est géré conformément à une stratégie d'investissement, des processus et des frais absolument identiques.

02/2016-04/2020 : Au cours de cette période, l'indice de référence était le « NMX 30 Infrastructure Global (TR) » et la dénomination du Fonds était « NMX 30 Infrastructure Global ».



POSITIONS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE : (en %)

Principales positions		par Pays (indice de référence)	
PALO ALTO NETWORKS INC	1,42	États-Unis	42,46
NEXTERA ENERGY INC	1,23	Espagne	9,04
REPUBLIC SERVICES INC	1,22	France	8,73
NATURGY ENERGY SA	1,22	Japon	6,36
JB HUNT TRANSPORT SERVICES INC	1,22	Canada	6,22
VEOLIA ENVIRON. SA	1,20	Royaume-Uni	6,07
MOTOROLA SOLUTIONS INC	1,20	Italie	4,84
WSP GLOBAL INC	1,20	Australie	4,16
CISCO SYSTEMS INC	1,18	Hong-Kong	3,79
CSX CORP	1,17	Chine	1,64
Nb de positions dans l'indice de référence	100	Autres	6,69
		Total	100,00

par Secteur (indice de référence) (%)

Services publics	40,00
Industrie	23,47
Services de communication	11,93
Immobilier	11,76
Technologie de l'information	8,24
Santé	3,07
Energie	0,88
Matières premières	0,65
Total	100,00

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.12.2021

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.



Score ESG de l'indice de réf.
56,56

INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

CONTRIBUTION ESG

	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Indice de Référence	2,94	2,81	0,81

EMPREINTE CARBONE

	T/Co2 par M€ par année
Indice de référence	204,05

COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

	Couverture
Couverture ESG	100,00 %
Couverture empreinte carbone	98,00 %

Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du fonds correspond à la somme des émissions carbone émises par les entreprises, entrant dans la composition de l'indice, divisée par la valeur des entreprises et multipliée par le poids de chaque entreprise dans le l'indice répliqué par le fonds. Les émissions carbone sont la somme du scope 1 (émissions directes des installations des entreprises) et scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique des entreprises). Les données carbone utilisées proviennent de Trucost. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO2 pour une année et par million d'euros investis. La valeur d'entreprise (Entreprise Value, EV) est la mesure de la valeur totale d'une société. Elle est calculée en additionnant sa capitalisation boursière et sa dette financière. Les fournisseurs d'indice peuvent être amenés à utiliser des sources de données différentes et leur méthodologie propriétaire ce qui peut aboutir à des empreintes carbone différentes.

Couverture du portefeuille

Au sein d'un indice répliqué par un fonds, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone définis selon la méthodologie interne de BNPP AM qui peut être inférieur au taux de couverture complet offert par le fournisseur d'indice.

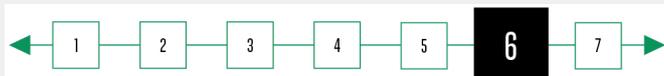
Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>



RISQUE

Niveau de risque et de rendement

La note de risque et de rendement pour ce fonds est:



Risque faible=Rendement potentiellement plus faible

1 : risque le moins élevé; 7 : risque le plus élevé. SRRI : indicateur synthétique de risque et de rendement. Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

Risque élevé=Rendement potentiellement plus élevé

Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

Fonds

Volatilité	17,12
Tracking Error	0,13

Les investissements réalisés dans des compartiments sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Le fonds décrit ci-dessus comprend un risque de perte en capital.

Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?

La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut varier considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Pour une description et une définition complètes des risques, veuillez consulter le prospectus et le DICI les plus récents des fonds.

DÉTAILS

Commissions

Frais d'entrée max.	3,00%
Frais de sortie max. (26.12.21)	3,00%
Commission de conversion max.	0,00%
Frais courants réels (31.10.21)	0,30%
Commission de gestion max.	0,18%

Données de l'indice au 31.12.2021

Nom	ECPI Global ESG Infrastructure (EUR) NR
Code Bloomberg	GALPHGIN
Code Reuters	.GALPHGIN

Codes

Code ISIN	LU1291109293
-----------	--------------

Places de quotation	Code Bloomberg	Code Reuters
iNAV	INENG Index	.INENG
Euronext Paris	XU61 GR Equity	EENG.PA
Xetra	XU61 GY	XU61.DE
Borsa Italiana	EENG IM	EENG.MI

Chiffres clés

VL	71,92
Actif du compartiment (Euro mn.)	286,68

Caractéristiques

Forme juridique	Compartiment de SICAV BNP PARIBAS EASY de droit Luxembourgeois
Durée d'investissement recommandée	5 ans
Éligible au PEA	Non
Éligible à une assurance-vie	Non
Indice de référence	ECPI Global ESG Infrastructure (EUR) NR
Domiciliation	Luxembourg
Date de lancement	05.02.2016
Gérant(s)	Alexandre ZAMORA
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 2
Catégorie AMF	1 - Approche significativement engageante
Article SFDR	Article 8 - Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales



GLOSSAIRE

Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Il contient des opinions et des données statistiques considérées légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat de quelconque instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit.

Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les instruments financiers visés dans le présent document sont enregistrés et autorisés à la vente au public. En particulier, les instruments financiers ne peuvent être offerts ou vendus publiquement aux États-Unis. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) approuvés par l'autorité compétente, disponible auprès du site web. Les investisseurs sont également invités à consulter les rapports financiers les plus récents, également disponibles sur le site web. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans les instruments financiers. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Leur valeur est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. En particulier, la valeur d'un investissement peut varier en fonction des fluctuations des taux de change. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des commissions de gestion et sont calculés sur la base de rendements globaux. Ils s'entendent facteur temporel, dividendes nets et intérêts réinvestis compris, mais n'incluent ni les taxes ou frais de souscription ou de rachat, ni les commissions ou taxes de change. Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour les performances à venir.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com

Index disclaimer

Le présent produit n'est pas sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par ECPI et ECPI ne porte aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, ni n'accepte aucune responsabilité, quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de tout document décrivant ce produit ou les résultats à obtenir de l'achat de ce produit, ou quant à l'opportunité d'investir dans des titres, des contrats à terme standardisés ou autres produits, ou dans ce produit en particulier. Avant d'investir dans un produit, veuillez lire attentivement et en détail le dernier prospectus. Les informations mentionnées dans le présent document ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres ou d'instruments financiers connexes. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. La performance présentée ne tient pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat de parts. Les commissions et frais ont un impact négatif sur la performance. Ces informations ne tiennent pas compte des objectifs d'investissement spécifiques ou futurs, de la situation financière ou fiscale ou des besoins particuliers d'un bénéficiaire spécifique.

